

# L'obligation de servir : une tradition d'avenir

Autor(en): **Haller, Xavier de**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): - **(2013)**

Heft 3

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-514804>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Le cap de Haller présente un exercice de section aux dames de la brigade blindée 1. Toutes les photos © Bat chars 17.

*Politique de sécurité*

## L'obligation de servir : Une tradition d'avenir

### Cap Xavier de Haller

Cdt cp chars 17/2

Pour assurer sa sécurité et, partant, celle de ses citoyens, un état a plusieurs solutions qui s'offrent à lui. Les Suisses en ont choisi une qu'ils adaptent depuis le XIII<sup>e</sup> siècle, soit depuis que le Saint Empire Romain Germanique a octroyé aux communautés rurales de la Suisse centrale le droit de porter des armes pour assurer la sécurité du transit par le col du Gothard. Notre système de « citoyen-soldat » a pris son essence dans les villages, puis est devenu cantonal et finalement fédéral dès 1848. Ce système est à l'origine de celui que nous connaissons aujourd'hui et poursuit sa mue au gré de l'évolution de la situation géopolitique et sécuritaire. Il est l'un des éléments qui nous ont aidés à éviter nombre de tragédies, notamment les deux conflits mondiaux du siècle dernier.

A l'aube d'un XXI<sup>e</sup> siècle, qui s'annonce tout sauf paisible, certains milieux, représentés notamment par le GSsA, les Verts et le Parti socialiste, s'attaquent à notre système par le truchement d'une initiative alibi qui n'a d'autre aspiration que de porter un coup fatal à notre armée et à notre sécurité nationale. Les arguments principaux invoqués à l'appui de cette initiative sont des plus folkloriques : la guerre est interdite par le droit international ; il faut enseigner et pratiquer la paix ; les moyens de paix existent ; les révolutions non-violentes montrent que l'armée n'est pas une solution pour un peuple ; l'armée est impliquée dans presque tous les crimes récents contre l'humanité ; le système militaire est discriminatoire. Voilà sommairement ce que les initiants vont arguer. Toutefois, aucun des arguments susmentionnés ne résiste à un examen quelque peu sérieux.

Malgré l'interdiction de principe de la guerre introduite dans la charte des Nations Unies en 1945, plus d'une vingtaine de conflits armés sont encore d'actualité. Même si l'Afrique a été particulièrement touchée depuis les années 60 (environ trente conflits armés pour neuf millions de morts), l'Europe n'a pas été épargnée. Depuis la fin de la guerre froide, plusieurs conflits ont été recensés notamment en Slovénie, en Tchétchénie,

en Moldavie, en ex-Yougoslavie, au Kosovo ou encore en Macédoine. Cela prouve que l'interdiction de la guerre est une pure vue de l'esprit. Partant, il est utopique, voire irresponsable, de fonder une politique de défense sur l'idée que la guerre est quelque chose de proscrié et qui ne frappera (plus) jamais nos régions. De plus, l'histoire tend à démontrer que la paix, que ce soit son maintien ou son instauration, nécessite toujours le recours à une force militaire. Dès lors, il est insoutenable de prétendre que la paix peut se passer de la composante militaire pour se construire uniquement sur des ressources humaines et économiques.

La défense militaire est une composante parmi d'autres de la paix et de l'indépendance de notre Pays. Notre armée de milice est la réserve opérationnelle de notre gouvernement. La métaphore peut apparaître simpliste, mais notre armée de milice est au gouvernement ce que le banc des remplaçants d'une équipe de football est à son entraîneur. Il s'agit d'un moyen qui doit être prêt à intervenir en cas de crise afin de garantir la sécurité de nos infrastructures, la protection de notre population et la liberté de manoeuvre de nos autorités. Or, l'initiative qui sera soumise au peuple en novembre prochain a pour but de supprimer cette réserve opérationnelle. Pour reprendre la métaphore utilisée plus haut, accepter cette initiative reviendrait à dire à un entraîneur qu'il doit gagner le championnat avec ses onze joueurs de base, sans pouvoir faire de changement.

Même si certains milieux osent prétendre que l'initiative du GSsA ne propose pas de supprimer l'armée mais simplement d'abolir l'obligation de servir, il ne faut pas être dupe. Accepter cette initiative reviendrait à supprimer notre armée qui serait privée de ressource en hommes. Là encore, l'argument des initiants, qui prétendent vouloir une armée axée sur la milice volontaire, ne résiste pas à une analyse détaillée. Tout d'abord, en cas de suppression de l'obligation de servir, la Suisse devrait se passer de l'énorme potentiel de ses citoyens-soldats. En effet, quelle armée au monde peut se targuer d'avoir dans ses rangs des représentants de toutes les professions ? L'une

des forces de notre système de milice est de permettre, dans une certaine mesure, la mise à disposition des connaissances du citoyen au profit du soldat. On aura toujours un mécanicien, un informaticien, un charpentier, un cuisinier, un médecin, un électricien ou encore un bûcheron qui saura se rendre utile. Le milicien met donc ses connaissances professionnelles au service par l'armée et, partant, de la population. En outre, le milicien apporte ses valeurs morales et ses capacités à comprendre les besoins et les appréhensions de la population civile. Le recrutement des cadres se fonde aussi sur ce terreau d'excellence. Tant l'armée que la société civile bénéficient l'une et l'autre des compétences spécifiques acquises.

En revanche, les pays qui ne connaissent plus l'obligation de servir rencontrent des problèmes importants lorsqu'il s'agit de recruter du personnel qualifié. Les volontaires recrutés sont en général trop peu nombreux et ne possèdent pas le profil adéquat. A titre d'exemple, il apparaît que la Grande-Bretagne recherche ses soldats dans les prisons et parmi les sans-abris; l'Espagne recrute au sein de ses anciennes colonies d'Amérique du Sud; les Etats-Unis enrôlent de plus en plus de recrues au casier judiciaire chargé. L'attractivité du service militaire volontaire et son acceptation au sein de l'économie et de la société seraient dans tous les cas inférieures aux valeurs actuelles. Cela serait d'autant plus vrai en ce qui concerne les cadres, qui devraient accomplir un service plus long que la troupe et dont le recrutement serait encore plus difficile. La qualité des cadres, qui est un élément essentiel à toute armée, sera fortement péjorée par cette difficulté à attirer des personnes compétentes.

Les problèmes de recrutement d'une milice volontaire ne peuvent être résolus que par le versement de primes pécuniaires substantielles (par exemple financement d'une formation, réduction d'impôts, soldes attractives, etc). Un tel système contredit notre vision du volontariat et les sommes investies pour attirer les volontaires seraient à tel point élevées qu'une armée professionnelle serait encore moins coûteuse. Une milice volontaire mène de facto à une armée professionnelle. Or, une armée professionnelle coûte plus chère qu'une armée de milice et doit être occupée en permanence. En effet, une armée professionnelle qui a pour mission d'assurer la défense nationale, ce qui est la mission constitutionnelle primaire de notre armée, doit avoir un effectif largement supérieur aux cinq mille soldats de milice qui sont actuellement en service simultanément. Partant, ce contingent de soldats professionnels coûtera nettement plus cher au contribuable qu'une armée de milice de 100'000 hommes dont seulement environ cinq mille font service simultanément. L'obligation de servir et l'armée de milice constituent les solutions qui sont les plus économes pour notre Pays. Le système de milice permet en outre d'impliquer directement l'économie dans le financement de la défense nationale puisqu'elle met à disposition ses collaborateurs, voire ses collaboratrices, pour les périodes de service militaire, ce qui représente un coût certain. En revanche, une armée professionnelle est uniquement financée par l'état, c'est-à-dire par le contribuable.

Il faut encore relever un aspect qui peut être déterminant dans le comportement des forces armées: le profil des soldats. La problématique commune à une armée



Un cours de répétition de 3 semaines (ici à Bure) permet à des unités de milice d'atteindre un niveau d'instruction et une disponibilité de base. Des engagements réels nécessitent cependant un temps plus long.

professionnelle ou de milice volontaire a trait aux profils des personnes intéressées. En effet, toutes deux ont tendance à drainer des personnes pouvant posséder des profils politiques extrémistes ou qui recherchent une forme d'aventure. Or, nous ne voulons et ne pouvons confier notre sécurité à de telles personnes. L'avantage inestimable du citoyen-soldat c'est qu'il est avant tout un citoyen. Il n'est soldat qu'une infime partie de l'année. Il amène au service avec lui ses idées et ses valeurs, qu'il peut le cas échéant opposer à certains camarades et, partant, éviter certains dérapages.

Contrairement à ce que beaucoup prétendent, le niveau de notre armée est tout sauf mauvais. Les infrastructures d'instruction sont modernes et adaptées. Les programmes d'instruction sont pensés par des personnes compétentes qui, souvent, ne comptent pas leurs heures. La collaboration entre les cadres professionnels et les miliciens se passe en principe très bien. Ces différents éléments permettent d'obtenir une armée qui possède de solides bases pour garantir l'indépendance de notre Pays. Enfin, le système actuel d'une armée de milice fondée sur l'obligation de servir garantit une certaine marge de manoeuvre aux autorités. En 2012, l'effectif de l'armée d'active était d'environ 115'000 militaires. A ce jour, il y a environ 5'000 militaires qui sont en service simultanément, sans compter les écoles de recrues. Ainsi, les autorités disposent d'un élément immédiatement engageable et d'une réserve d'environ 110'000 militaires. Elles peuvent donc adapter les moyens aux besoins. En revanche, une armée professionnelle devrait être

dimensionnée pour la défense du pays, ce qui reste la mission constitutionnelle première de notre armée. Quel que soit l'effectif de cette armée professionnelle, il sera supérieur aux 5'000 miliciens qui sont simultanément en service à l'heure actuelle. Cette armée professionnelle devra être occupée. Or, les besoins ne nécessiteront jamais autant d'hommes et les infrastructures ne seront pas adaptées. Dès lors, il faudra multiplier les travaux (et les coûts) inutiles et les engagements, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays, qui seront probablement contestés. Il apparaît qu'une armée professionnelle sera systématiquement trop grande en temps de paix et trop petite en temps de guerre.

Vivre dans un pays stable et en paix est quelque chose qui se mérite. Nous avons la chance de pouvoir vivre dans un pays qui a été épargné par les grandes crises géopolitiques et qui nous offre une qualité de vie très appréciable. Notre système politique se fonde sur le respect des valeurs fondamentales que sont la liberté et la protection des individus. Nous avons la chance de pouvoir débattre et de faire valoir nos opinions. Tout cela n'est pas acquis. Il se peut qu'un jour, le plus lointain possible je l'espère, nous soyons amenés à devoir nous défendre. L'histoire a démontré que quand ce jour arrive, il est vital d'avoir une force armée préparée et des citoyens aptes à répondre à l'appel des drapeaux. A ce jour, seule une armée de milice, composée de citoyens-soldats, offre la garantie de pouvoir faire face à cette situation extrême. L'histoire a démontré qu'un pays a toujours une armée sur son territoire, que ce soit la sienne ou celle d'un état tiers. A titre personnel, je préfère que ce soit la nôtre.

X. d. H.



Toutes les illustrations CR 2012, Bure © Bat chars 17.

